

Département de la Moselle  
Communauté de Communes de l'Arc Mosellan

## COMMUNE DE METZERVISSE

### ELABORATION DU PLU

# 07-3-3 – Annexes sanitaires

<b>Approbation du POS</b>	- DCM 30/03/1978
<b>Prescription PLU</b>	- DCM 05/06/2014
<b>Arrêt du PLU</b>	- DCM 09/10/2015
<b>Enquête publique</b>	- AM 07/01/16
<b>Approbation PLU</b>	- DCM

## ARRET DU PROJET

---

Date de référence : Mai 2016

---

## EAU POTABLE

La commune de METZERVISSE est desservie par le Syndicat Intercommunal des Eaux (SIE) de l'Est Thionvillois, dont la capacité de production estimée est de 1 900 m<sup>3</sup>/j (production moyenne du SIE: 984 m<sup>3</sup>/j. Les besoins moyens du SIE sont de l'ordre de 3 353 m<sup>3</sup>/j.

La capacité de stockage du SIE est de 4 320 m<sup>3</sup>, l'autonomie du syndicat étant de 1,3 jours.

La commune de Metzervisse fait donc partie du SIDEAT (Syndicat des Eaux de l'Est Thionvillois)

- 1, place du Clavaire 57935 Luttange - qui comprend les communes de Distroff, Hombourg-Budange, Valmestroff, Volstroff, Kuntzig, Elzange, Inglinge, Buding, Luttange, Metzeresche, Kédange sur Canner, Bettelainville, Saint Hubert et Aboncourt.

L'alimentation en eau potable est assurée dans l'ensemble des communes par une eau provenant d'une part pour 20% de ressources propres et d'autre part pour 80% par un raccordement au syndicat mixte de production d'eau Fensch Lorraine (desservant 49 communes).

La consommation actuelle de la commune de Metzervisse est de 70 000 m<sup>3</sup>.

La qualité des eaux est conforme à la législation suite aux analyses obligatoires.

Des travaux de remplacement des conduites d'alimentation en eau potable et des branchements ont été réalisés route de Kédange, rue des Romains, rue des Anciens Fours à Chaux. Ils sont en cours ou projetés rues du Stade et du vieux Moulin.

A la vue du plan de zonage arrêté, il n'apparaît pas de problèmes pour l'alimentation en eau potable des zones à urbaniser.

## ASSAINISSEMENT

La commune de METZERVISSE est raccordée à la station d'épuration de Distroff, qui collecte également les eaux usées des communes de Stuckange et de Volstroff. Cette station d'épuration, mise en service en 2013, présente un traitement de type boue activées - aération prolongée pour une capacité de 450kg de DBO<sub>5</sub>/j, soit une capacité de traitement de 7500 EH (8400 EH selon le département). Elle est exploitée par le S.I.D.E.E.T.

L'épuration est globalement bonne. La qualité de traitement répond à toutes les exigences réglementaires fixées dans l'Arrêté Préfectoral en application. La charge de pollution en entrée correspond à 5 000 EH et la population théoriquement raccordée est de 6 000 EH.

Le système d'assainissement de la commune a un fonctionnement correct.

La commune a déjà réalisé son zonage d'assainissement.

Le réseau d'assainissement de la commune de Metzervisse est géré par le DIMESTVO – mairie de Distroff, 3 rue de l'église, 57925 D - qui a en charge les travaux d'élimination des eaux claires, la construction de la nouvelle station, les demandes de subvention des communes adhérentes.

Ce syndicat regroupe 4 communes : Distroff, METzervisse, STuckange et VOIstroff.

Le réseau est de type unitaire et séparatif suivant les secteurs.

Suite aux travaux entrepris en 2010-2011 qui ont permis l'élimination de 960 m<sup>3</sup>/jour d'eaux claires parasites par fortes précipitations, le réseau d'assainissement de la commune est suffisant pour répondre au développement envisagé au PLU.



# SYSTEMES D'ELIMINATION DES DECHETS

La présente note, rédigée en application de l'article R.123-14 du Code de l'Urbanisme, a pour objet d'exposer la situation actuelle de l'élimination des déchets solides dans la commune de METZERVISSE.

La Communauté de Communes de l'Arc Mosellan assure les compétences collecte et traitement des déchets. La TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) y est en vigueur. La collecte des déchets est assurée via un marché de prestation.

La Communauté de Communes de l'Arc Mosellan n'est actuellement pas engagée dans un Programme Local de Prévention des déchets.

Plus d'informations sur le site internet de la CCAM : <http://www.arcmosellan.net/gestion-des-dechets/>

## - LES ORDURES MÉNAGÈRES :

La collecte hermétique des déchets ménagers non recyclables est faite en bacs roulants deux fois par semaine. La collecte sélective hebdomadaire est faite au porte-à-porte en sacs transparents.

Ce sont 9 703,84 tonnes de matériaux recyclables qui ont été collectés en 2009 pour l'ensemble des 26 communes de l'Arc Mosellan, Le tri de ces produits est effectué au centre de DISTROFF. Les ordures ménagères, déchets banals et ultimes sont éliminés au CSDU (Centre de Stockage de Déchets Ultimes) d'ABONCOURT.

## - LES DECHETTERIES :

La commune de Metzervisse peut bénéficier de 3 déchetteries situées à ABONCOURT, GUENANGE et KOENIGSMACKER.

## - COLLECTE DU VERRE ET DU PAPIER :

La collecte du papier et du verre, s'effectue par apport volontaire. Sur Metzervisse on compte 2 bornes à verre et deux bornes à papier.

Le recyclage du verre s'effectue à Saint Menge (Vosges) et celui du papier à Maizières les Metz.

## - LES DÉCHETS VERTS :

La collecte des déchets verts s'effectue en déchetterie. La capacité traitée est d'environ 1495 tonnes pour les 3 déchetteries.

Les habitants de Metzervisse ont également libre accès au centre de compostage situé sur le ban communal.

## - LES CARTONS :

Pour 2009, ce sont environ 113 tonnes de cartons qui ont été traité.

Leur collecte a lieu en déchetterie.

## - LES GRAVATS :

2 761 tonnes de gravats ont été déposées en déchetteries en 2009.

## - LES DÉCHETS DANGEREUX DES MÉNAGES :

38,216 tonnes de déchets dangereux des ménages ont été collecté en 2009 dans les 3 déchetteries contre 36,237 en 2005.